

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN**

**55<sup>e</sup> Séance (ordinaire)**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean tenue le 20 avril 2010 à 19 h 30, au 350 boul. Champlain Sud à Alma, à la salle 215, à laquelle il y avait quorum.

**Sont présents les commissaires suivants :**

Madame Nathalie Blais	Madame Nathalie Savard
Madame Josée Bouchard	Madame Roxanne Thibeault
Madame Sylvie Charest	Madame Manon Tremblay
Madame Nathalie Côté	Madame Marie-Claude Tremblay
Madame Dany Duchesne	Madame Edith Vaillancourt
Monsieur Alain Gauthier	Monsieur Jean-Marie Villeneuve
Madame Marjolaine Girard	Madame Andrée Verreault
Madame Audrey Jean	Monsieur Sylvain Beaulieu, commissaire-parent
Monsieur Eric Renaud	Madame Nancy Verreault, commissaire-parent
Monsieur Serge Renaud	

**Absences :** Mesdames Annie Larouche et Danielle Munger, commissaires.

**Sont également présents :** Monsieur Eric Blackburn, directeur général, madame Christine Fortin, directrice générale adjointe, madame Christine Flaherty, secrétaire générale et directrice des communications et madame Ginette Martel, secrétaire de gestion au secrétariat général.

**1. PRÉLIMINAIRES**

**1.1 Ordre du jour : Acceptation**

**CC100420-01** Sur proposition de madame Edith Vaillancourt, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance avec les ajouts suivants :

- 4.12 Félicitations
- 7.2 Sécurité en transport scolaire

**1.2 Procès-verbal/dispense de lecture et acceptation**

**CC100420-02** Sur proposition de madame Nathalie Blais, il est résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance du 16 mars 2010 (53<sup>e</sup> réunion) puisque chaque commissaire en a reçu une copie au moins 6 heures avant le début de la séance; et d'accepter ce procès-verbal.

**1.3 Procès-verbal/dépôt**

Le projet du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 16 mars 2010 (52<sup>e</sup> réunion) est déposé.

## 2. QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

### 2.1 Démocratie scolaire : forums secondaire, formation générale des adultes et formation professionnelle : constats et orientations

Le conseil des commissaires accueille les élèves représentant les écoles secondaires, le Centre de formation professionnelle Alma, le Centre de formation générale des adultes ainsi que les membres du personnel de la Commission scolaire qui les accompagnent. Ils sont présents à la séance pour présenter leurs constats et orientations à la suite de la tenue de forums de discussion en lien avec la politique de la Commission scolaire pour l'initiation des élèves à la démocratie scolaire.

D'abord, monsieur Nicolas Martel, conseiller pédagogique au secteur des jeunes, présente les élèves représentant les écoles secondaires soit :

- Alexandre Girard, école Jean-Gauthier;
- Patrick Girard, école secondaire Curé-Hébert;
- Laurie Gaudreault, Pavillon Wilbrod-Dufour et
- Dereck Provencher, École secondaire Camille-Lavoie.

Monsieur Martel informe le conseil des commissaires des objectifs généraux et du déroulement du forum tenu le 1<sup>er</sup> février 2010. Lors de cette rencontre, les élèves ont discuté de divers sujets reliés aux cinq domaines généraux de formation du Programme de formation de l'école québécoise soit : santé et bien-être, orientation et entrepreneuriat, environnement et consommation, médias et vivre ensemble et citoyenneté.

Ensuite, les quatre élèves représentant les écoles secondaires présentent leurs constats et priorités.

Puis, monsieur Jean Picard, conseiller pédagogique au Centre de formation professionnelle Alma et madame Marie-Josée Lavoie, agente en service social au Centre de formation générale des adultes, présentent les élèves représentant les centres soit :

- madame Marie-Claude Larouche, Centre de formation générale des adultes
- madame Marie-Claude Maltais, Centre de formation professionnelle Alma.

Monsieur Picard et madame Lavoie informent le conseil des commissaires des objectifs généraux et du déroulement du forum qui a été tenu le 31 mars 2010.

Les élèves prennent ensuite la parole pour présenter leurs constats.

Le conseil des commissaires félicite les élèves pour leur présentation et mentionne avoir reçu les commentaires et constats des élèves avec grand intérêt.

Monsieur Eric Blackburn, directeur général, ajoute qu'un suivi sera fait par le biais, entre autres, des établissements pour apporter des solutions en lien avec les éléments soulevés.

### **3. DÉPÔT DE DOCUMENTS / PRÉSENTATIONS**

#### **3.1 Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage : projet**

Dépôt du projet de la Politique qui sera adopté à la séance du conseil des commissaires du 18 mai prochain.

### **4. OBJETS DE DÉCISIONS**

#### **4.1 Transport scolaire : tarification 2010-2011**

**Considérant** que le service du transport a procédé à l'analyse de la situation suite à l'harmonisation de la tarification pour les 3 services suivants : transport du midi, place disponible et choix d'école;

**Considérant** que dans sa politique de transport scolaire, la Commission scolaire prévoit l'autofinancement pour le service du transport du midi;

**Considérant** que la Commission scolaire ne reçoit aucune allocation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour le transport du midi;

**Considérant** qu'aux termes de l'analyse, aucune hypothèse de tarification ne permet d'en arriver à autofinancer les trois services sans une augmentation considérable pour les utilisateurs;

**Considérant** l'avis du comité de parents transmis à la Commission scolaire;

**Considérant** qu'il est opportun que la tarification pour les 3 services offerts (transport du midi, place disponible et choix d'école) soit harmonisée (2 périodes) afin d'assurer l'équité entre les usagers.

CC100420-03

**En conséquence, sur proposition de madame Marjolaine Girard, il est résolu à la majorité des voix** que la tarification du transport pour chacun des 3 services suivants :

- transport du midi (2 périodes)
- place disponible (2 périodes)
- choix d'école (2 périodes)

soit augmentée de 10 \$ pour l'année scolaire 2010-2011 et qu'elle soit établie comme suit :

Tarification pour chaque service :

- individuelle : 250 \$/année
- familiale : 390 \$/année

#### **4.2 Politique de transport : amendements**

**Considérant** que la Politique sur le transport scolaire prévoit, pour des situations d'urgence exceptionnelles, qu'il est possible d'avoir une modification de transport vers une deuxième adresse pour une période temporaire ou intermittente;

**Considérant** que les raisons permettant pour une modification de transport laissent peu de place à d'autres situations particulières où l'on se doit d'accepter une dérogation.

**Considérant** que la Politique sur le transport prévoit qu'en cas de garde partagée d'un élève, celui-ci peut être transporté à partir de deux adresses différentes si certaines conditions sont rencontrées et si les parents de l'élève fournissent une copie des documents légaux attestant de la garde partagée;

**Considérant** qu'il est parfois difficile pour les parents de fournir ces documents légaux confirmant la garde partagée permanente de l'enfant;

**Considérant** qu'il est opportun de modifier la Politique sur le transport concernant les deux objets;

**CC100420-04**

**En conséquence, sur proposition de monsieur Jean-Marie Villeneuve, il est résolu à l'unanimité :**

- a) d'amender l'article 14.6 de la Politique sur le transport scolaire comme suit :

Le passage suivant :

« Le service du transport n'accepte aucune modification de transport pour une période temporaire ou intermittente vers une deuxième adresse sauf dans des situations d'urgence exceptionnelles telles que :

- ✓ feu;
- ✓ inondation;
- ✓ mortalité;

- ✓ hospitalisation d'urgence du répondant. »

est remplacé pour se lire dorénavant comme suit :

« Le service du transport n'accepte aucune modification de transport pour une période temporaire ou intermittente vers une deuxième adresse, sauf dans des situations d'urgence ou exceptionnelles telles que :

- ✓ feu;
- ✓ inondation;
- ✓ mortalité;
- ✓ hospitalisation d'urgence du répondant;
- ✓ autre situation particulière. »

- b) d'amender le paragraphe suivant de l'article 14.5.1 de la Politique sur le transport scolaire comme suit :

Le passage suivant :

« Toute demande de garde partagée doit être obligatoirement accompagnée des documents légaux justifiant cette demande (jugement de Cour, projet d'accord sanctionné par la Cour ou, dans le cas de certaines personnes non mariées, déclaration commune des parents assermentée devant notaire attestant de la garde partagée permanente). Ces documents seront conservés pour les années ultérieures. »

est remplacé pour se lire dorénavant comme suit :

« La demande de garde partagée doit être accompagnée d'un extrait des documents légaux attestant de la situation. À défaut, la demande doit être signée par les deux parents et être accompagnée d'une preuve de résidence satisfaisante (bail, relevé de compte d'électricité, avis de cotisation, etc.). Ces documents seront conservés pour les années ultérieures. »

#### **4.3 Règlement sur la procédure d'examen des plaintes : adoption**

**Considérant** le projet du Règlement 2010-1 concernant la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents adoptée par le conseil des commissaires le 16 février 2010, après consultation du comité de parents;

**Considérant** le préavis public d'adoption publié dans le journal Le Lac-Saint-Jean le 24 février 2010 et affiché dans chaque établissement de la Commission scolaire;

**Considérant** qu'une copie de ce projet de règlement a été transmise au comité de parents et au conseil d'établissement de chaque établissement de la Commission scolaire le 17 février 2010;

CC100420-05

**En conséquence, sur proposition de Nathalie Savard, il est résolu à l'unanimité :**

- d'adopter de façon définitive le Règlement 2010-1 concernant la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents;
- que ce règlement entre en vigueur le jour de la publication d'un avis public de son adoption.

#### **4.4 Protecteur de l'élève : nomination**

**Considérant** le processus en cours depuis le mois de décembre 2009 pour la nomination d'un protecteur de l'élève;

**Considérant** que par résolution du 16 mars 2010 (CC100316-07), le conseil des commissaires a retenu la candidature de monsieur André Garon, sous réserve de la consultation du comité de parents;

**Considérant** que par résolution adoptée le 14 avril 2010 (CP100414-03), le comité de parents a accepté la candidature de monsieur Garon;

CC100420-06

**En conséquence, sur proposition de madame Nathalie Côté, il est résolu à l'unanimité :**

- de retenir les services de monsieur André Garon à titre de protecteur de l'élève;
- que le mandat de monsieur Garon débute le jour de l'entrée en vigueur de la Procédure d'examen des plaintes (adoptée ce jour par la résolution CC100420-05) et se termine le 30 juin 2013;
- qu'un projet de mandat en faveur de monsieur Garon soit préparé et soumis au conseil des commissaires pour approbation.

#### **4.5 Procédure de traitement des demandes de révision de décisions : adoption**

**Considérant** que les articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoient qu'un élève ou les parents d'un élève peuvent demander au conseil des commissaires de réviser une décision;

**Considérant** que la procédure applicable à ce recours en révision est actuellement comprise dans la Politique relative à la révision d'une décision concernant un élève (Politique 4-09) et dans la Procédure administrative # 36;

**Considérant** le nouveau règlement adopté par le conseil des commissaires concernant le traitement des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents;

**Considérant** qu'il doit y avoir une cohérence entre la procédure de traitement des plaintes et la procédure de traitement des demandes de révision en vertu des articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**Considérant** la nouvelle procédure pour le traitement des demandes de révision formulées en vertu des articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique* soumise au conseil des commissaires pour examen et approbation;

CC100420-07

**En conséquence, sur proposition de madame Sylvie Charest, il est résolu à l'unanimité:**

- d'adopter la nouvelle procédure relative au traitement des demandes de révision formulées en vertu des articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*, telle que déposée;
- d'abroger la Politique relative à la révision d'une décision concernant un élève (Politique 4-09) et la Procédure administrative # 36.

#### **4.6 Élections scolaires et municipales simultanées**

**Considérant** que le Directeur général des élections du Québec a déposé le 17 mars 2010 un rapport sur les modifications proposées à la *Loi sur les élections scolaires* dans lequel il propose au gouvernement cinq scénarios confirmant la faisabilité de la tenue simultanée des élections scolaires et municipales, et ce, dès 2013;

**Considérant** que les taux de participation aux élections des divers paliers de gouvernement et particulièrement celui des élections municipales et scolaires sont à la baisse;

**Considérant** le devoir que les différents paliers gouvernementaux ont d'innover et de proposer de nouvelles façons de faire pour favoriser l'expression de la démocratie;

**Considérant** que la simultanéité des élections scolaires et municipales existe déjà dans plusieurs provinces canadiennes, notamment en Ontario et au Nouveau-Brunswick, depuis plusieurs années, et ce, avec succès;

**Considérant** que le Directeur général des élections du Québec confirme lui-même dans son rapport que plusieurs des scénarios proposés pourraient augmenter la participation populaire aux élections scolaires du fait que l'électeur n'aurait à se déplacer qu'une seule fois;

**Considérant** qu'un récent sondage Léger Marketing révèle que 87 % des répondants se disent favorables à la tenue simultanée des élections scolaires et municipales et que 82 % des répondants ont mentionné que cette simultanéité les inciterait davantage à aller voter;

**Considérant** que plusieurs élus municipaux ont indiqué publiquement leur appui aux élections scolaires et municipales simultanées;

**Considérant** la demande de la FCSQ de reporter les élections scolaires de 2011 pour tenir des élections scolaires en même temps que les élections municipales de 2013;

**CC100420-08**

**En conséquence, sur proposition de madame Marie-Claude Tremblay, il est résolu à l'unanimité :**

- de demander au gouvernement du Québec de prendre une décision rapidement en faveur de la tenue des élections scolaires et municipales simultanées dès 2013 et de mettre en place les dispositions nécessaires permettant aux municipalités et aux commissions scolaires de bien préparer cette élection;
- de transmettre une copie de cette résolution à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au député de la circonscription de Lac-Saint-Jean-Est, aux maires des municipalités de Sainte-Monique, Saint-Henri-de-Taillon, L'Ascension, Lamarche, Labrecque, Saint-Nazaire, Alma, Saint-Bruno, Hébertville-Station, Hébertville, Métabetchouan—Lac-à-la-Croix, Desbiens et Saint-Gédéon, au président de l'UMQ, au président de la FQM et à la présidente de la FCSQ.

#### **4.7 Élections scolaires : circonscriptions électorales**

**Considérant** qu'en prévision des prochaines élections scolaires, la Commission scolaire doit diviser son territoire en 9 circonscriptions électorales;

**Considérant** que le conseil des commissaires doit adopter le projet de division de son territoire en circonscriptions électorales avant le 1<sup>er</sup> juin 2010;

**Considérant** les travaux du sous-comité chargé d'étudier la question et les travaux du conseil des commissaires en séance plénière;

**CC100420-09**

**En conséquence, sur proposition de madame Marie-Claude Tremblay, il est résolu à l'unanimité** que les travaux pour la division du territoire de la Commission scolaire en 9 circonscriptions électorales se poursuivent selon le projet présenté en séance de travail le 23 mars 2010.

#### **4.8 Tarifs pour les réseaux de fibre optique**

**Considérant** la demande présentement soumise au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) pour augmenter les tarifs liés à l'utilisation des structures de soutènement du réseau de fibre optique;

**Considérant** les démarches entreprises par la Fédération des commissions scolaires du Québec et l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), à l'effet notamment de rejeter les demandes de hausses tarifaires déposées par les télécommunicateurs dominants et de défendre les intérêts des commissions scolaires du Québec et des citoyens de leur territoire;

**Considérant** que les projets réalisés par différentes commissions scolaires et subventionnés dans le cadre du programme *Villes et Villages branchés* ne reçoivent pas de financement pour l'entretien des infrastructures et les coûts de soutènement;

**Considérant** que dans la majorité des projets réalisés dans le cadre du programme *Villes et Villages branchés*, les coûts de soutènement, bien qu'assumés par les télécommunicateurs partenaires dans le projet, sont ensuite divisés entre chacun des partenaires possédant des fibres dans le câble, dont les commissions scolaires;

**Considérant** que les commissions scolaires ne reçoivent pas de financement particulier pour acquitter ces coûts;

**CC100420-10**

**En conséquence, sur proposition de monsieur Jean-Marie Villeneuve, il est résolu à l'unanimité :**

- d'appuyer les démarches entreprises par la Fédération des commissions scolaires du Québec et l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), à l'effet notamment de rejeter les demandes de hausses tarifaires déposées par les télécommunicateurs dominants et de défendre les intérêts des commissions scolaires du Québec et des citoyens de leur territoire;
- de demander à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'effectuer les représentations nécessaires auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) afin d'éviter une augmentation des tarifs liés à l'utilisation des structures de soutènement du réseau de fibre optique pour les commissions scolaires du Québec ou d'accorder un financement supplémentaire aux commissions scolaires concernées, afin d'assumer ces coûts additionnels, s'il y a lieu;
- de transmettre copie de cette résolution à la Fédération des commissions scolaires du Québec, à l'ensemble des commissions scolaires du Québec ainsi qu'aux députés provinciaux et fédéraux du territoire de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean.

#### **4.9 Remplacement des portes et fenêtres à l'école Maria :c hoix de l'entrepreneur**

**Considérant** l'appel d'offres pour le projet de remplacement des fenêtres et portes extérieures de l'école Maria, Alma, secteur Saint-Cœur-de-Marie;

**Considérant** l'ouverture des soumissions le 14 avril 2010 à 10:00 heures;

**Considérant** que trois (3) entreprises ont déposé des offres :

- ISOFOR entrepreneur général
- Vitrierie A.E. Fortin inc. et
- AMEC Construction inc.

**Considérant** que l'entreprise ISOFOR entrepreneur général, a déposé la soumission la plus basse, laquelle est conforme et accompagnée du cautionnement requis;

**Considérant** la recommandation de Anicet Tremblay, architecte mandaté pour l'analyse des soumissions;

CC100420-11

**En conséquence, sur proposition de madame Nancy Verreault, il est résolu à l'unanimité :**

- de retenir la soumission de l'entreprise ISOFOR entrepreneur général, pour le remplacement des fenêtres et portes extérieures de l'école Maria, au prix de 373 630 \$ (taxes exclues);
- d'autoriser la signature du contrat de construction par madame Lise Simard, directrice du Service des ressources matérielles et informatiques, et de l'autoriser à signer tout autre écrit nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

#### **4.10 Entente scolaire-municipale avec la municipalité de Saint-Gédéon**

**Considérant** que le protocole d'entente entre la Commission scolaire et la Municipalité de Saint-Gédéon pour l'utilisation conjointe de certains locaux à l'école Saint-Antoine de Saint-Gédéon, date de décembre 1999;

**Considérant** que la Commission scolaire et la Municipalité de Saint-Gédéon reconnaissent les avantages d'une collaboration pour l'utilisation de locaux en question;

**Considérant** la révision complète du protocole et l'accord de la municipalité;

CC100420-12

**En conséquence, sur proposition de madame Roxanne Thibeault, il est résolu à l'unanimité :**

- de signer un nouveau protocole d'entente entre la Commission scolaire et la Municipalité de Saint-Gédéon.

- d'autoriser la signature de l'entente par Madame Roxanne Thibeault, présidente et par monsieur Eric Blackburn, directeur général, et de les autoriser à signer tout autre écrit nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

#### **4.11 Vente d'un terrain : avenue Champagnat Alma**

**Considérant** que par une résolution adoptée le 18 mars 2008, la Commission scolaire convenait de céder au Collège d'Alma un immeuble situé au 370, avenue Champagnat à Alma pour une somme de 1 \$, après la réalisation de certaines étapes préliminaires en vue de clarifier le titre de propriété de la Commission scolaire;

**Considérant** que ces étapes préliminaires ont été réalisées et que la cession peut être finalisée;

**Considérant** l'entente intervenue entre la Commission scolaire et le Collège d'Alma concernant certains termes et conditions qui seront contenus à l'acte de vente;

**CC100420-13** **En conséquence, sur proposition de madame Edith Vaillancourt, il est résolu à l'unanimité :**

- que la Commission scolaire cède au Collège d'Alma le terrain et le bâtiment sis au 370, avenue Champagnat à Alma, pour la somme symbolique de 1 \$;
- que l'acte de vente contienne les clauses et conditions contenues à l'entente intervenue entre les parties le 19 avril 2009;
- que madame Roxanne Thibeault, présidente et monsieur Eric Blackburn, directeur général, soient autorisés à signer le contrat de vente pour et au nom de la Commission scolaire ainsi que tout autre document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

#### **4.12 Félicitations**

##### **Gala Reconnaissance jeunesse 2010**

**CC100420-14** **Sur proposition de madame Dany Duchesne, il est résolu à l'unanimité d'adresser une motion de félicitations au comité organisateur du Gala reconnaissance Jeunesse 2010, tenu le 9 avril dernier à l'Auditorium d'Alma.**

##### **Médaille académique de la Gouverneure générale**

**CC100420-15** **Sur proposition de madame Andrée Verreault, il est résolu à l'unanimité d'adresser une motion de félicitations à Jean-Simon Lalancette pour la médaille académique de la Gouverneure générale qui lui a été remise par l'École secondaire Camille-Lavoie, le 13 avril dernier, pour l'excellence de son rendement scolaire. Jean-Simon a obtenu la plus haute moyenne de tous les cours de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire.**

## **Concours Opti-Math**

CC100420-16

**Sur proposition de madame Nathalie Côté, il est résolu à l'unanimité** d'adresser une motion de félicitations à Pierrot Lessard-Fortin, élève de l'école Jean-Gauthier, qui s'est classé 6<sup>e</sup> à la finale régionale du concours Opti-Math, le 26 mars dernier.

### **5. QUESTIONS DU PUBLIC**

Madame Roxanne Thibeault, présidente, répond à une question d'un membre du public en rapport avec la démarche de consultation en cours en ce qui concerne le service d'éducation préscolaire à l'école Arc-en-Ciel pour l'année 2010-2011.

### **6. CORRESPONDANCE**

Aucune

### **7. INFORMATION**

#### **7.1 Révision des prévisions budgétaires**

Le Service des ressources financières a analysé la situation financière de la Commission scolaire au 28 février 2010. Lors de la rencontre de la commission de service des ressources financières tenue le 19 avril 2010, madame Audrey Lavoie a présenté cette analyse qui fait état d'un budget révisé déficitaire de 756 200 \$, soit une amélioration de 398 742 \$ par rapport au déficit de 1 154 942 \$ prévu au budget initial.

Après le processus de révision budgétaire au 28 février 2010, une diminution des dépenses d'énergie de 115 000 \$ a été estimée, ce qui porterait le déficit d'exercice à 641 200 \$.

On rappelle que pour l'exercice 2009-2010, la Commission scolaire peut utiliser une partie de son surplus cumulé au 30 juin 2008.

Le déficit accumulé de la Commission scolaire est dû aux conséquences de l'application des principes comptables généralement reconnus.

#### **7.2 Sécurité en transport scolaire**

Madame Charest rappelle aux membres du conseil des commissaires que l'activité reconnaissance des transporteurs aura lieu le 14 mai prochain.

Madame Sylvie Charest, qui est membre du comité local de sécurité en transport scolaire, remet à tous les membres du conseil des commissaires des feuillets d'information concernant la sécurité en transport scolaire pour les élèves du préscolaire.

## **8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CC100420-17**      **La séance est levée à 21 h 05 sur proposition de monsieur Sylvain Beaulieu, laquelle est adoptée à l'unanimité.**

Roxanne Thibeault, présidente

Christine Flaherty  
Secrétaire générale et directrice des communications